

Legend

Normes supérieures

- Plan de Prévention des Risques d'inondation (cf. annexe 5.1)
- Zone inondable - trame informative (source : DREAL)
- Zone inondable - Etudes hydrologiques localisées (sources : Antea, CETE Puy de Dôme)

Dispositions relatives à la Loi Littoral

- Espaces Proches du Rivage répétés au titre de la Loi Littoral
- Bandes des 100 mètres à compter de la cote 805

Patrimoine bâti, paysager et archéologique, identifié au titre de l'article L.151-19 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

- Patrimoine bâti à protéger
- Petit patrimoine à protéger
- Ensemble bâti patrimonial
- Patrimoine paysager
- Patrimoine archéologique

Patrimoine environnemental identifié par l'article L.151-23 du CU (Cf. Titre 2 du Règlement)

Haies identifiées

- Haies de catégorie 1
- Haies de catégorie 2
- Haies de catégorie 3
- Autres remarquables
- Zones humides, tourbières, marais, talwegs, etc. (repérage réalisé selon les données disponibles lors de l'élaboration du PLU)
- Aires d'alimentation des zones humides - limite informative

Murets en pierre sèche

- Murets de catégorie 1
- Murets de catégorie 2
- Murets de catégorie 3
- Ensembles boisés
- Espace naturel à restaurer
- Espaces Boisés Classés

Prescriptions particulières

- Emplacements réservés
- Secteurs soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation (cf. 3.2 CAP)
- Unité commerciale protégée au titre de l'article L.151-16 du CU
- Secteur dans lequel les constructions et installations nécessaires à la mise en valeur des ressources naturelles sont autorisées
- Bâts ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans la destination "habitation" (sous-destinations "logement" et "hébergement") ou dans la sous-destination "Autres hébergements touristiques"
- Bâts ou ensembles bâtis identifiés comme tels pour entrer dans les sous-destinations "Artisanat et commerce de détail" et "Restauration"
- Bâts ou ensembles bâtis identifiés pour permettre les aménagements légers autorisés en secteur Np

Agricuture

- Périmètres de réciprocité agricole
- Bâtiments d'élevage agricole
- Constructions non cadastrées

Zonage réglementaire

Zones urbaines

- Ua
- Ub
- Uc
- Ud
- Ue
- Uf
- Ug
- Uh
- Ui
- Uj
- Uk
- Ul
- Um
- Un
- Uo
- Up
- Uq
- Ur
- Us
- Ut
- Uv
- Uw
- Ux
- Uy
- Uz

Zones à urbaniser

- 1AU
- 1AU UTN
- 1AUx
- 2AU

Zones agricoles

- A
- Am
- Ap
- At

Zones naturelles

- N
- Ne
- Nh
- Ni
- Nj
- Nk
- Nl
- Nm
- Nn
- Np
- Nq
- Nr
- Ns
- Nt
- Nu
- Nv
- Nw
- Nx